

## Compte-rendu du CTPM « spécial RGPP » du 13 février 2008

**Le ministre Xavier BERTRAND était présent lors de ce CTPM (après deux réunions reportées en décembre et en janvier). Il nous a donné des informations sur la Révision Générale des Politiques Publiques et a répondu à nos questions.**

La CFDT était représentée par Marie-Ange SIFFREDI, secrétaire nationale, Karim ABED, Guillaume BOLLIER, Frédéric LAISNÉ et Jacques ROGER, membres du bureau national.

Vous pouvez nous contacter pour toutes informations complémentaires concernant ce CTPM ou sur tout autre sujet à : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

Le CTPM a débuté par une longue intervention de Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, qui a abordé les chantiers en cours pour le Ministère du Travail, la problématique spécifique de l'Inspection du Travail et, enfin, la RGPP.

Sur les réformes menées par le Ministère du Travail et dont les services auront pour mission d'en assurer la mise en oeuvre :

- Modernisation du marché du Travail, le texte accepté par une majorité d'organisations syndicales est en cours de rédaction.
- Loi « Tepas » sur l'amélioration du pouvoir d'achat, et loi du 8 février 2008 sur le paiement des jours RTT et le déblocage de la participation due aux salariés.
- Un texte sur l'assouplissement des règles de la durée du travail tout en maintenant une durée légale
- Un texte visant à diminuer le temps partiel subi.
- Négociations en cours sur la représentativité des organisations syndicales, la rénovation du dialogue social et le financement des syndicats.
- Préparation des élections prud'homales et lutte contre l'abstention croissante de la participation des salariés (66% d'abstention aux dernières élections en 2003)
- Lutte contre les risques psychosociaux, les Troubles Musculo-Squelettiques et l'exposition aux CMR.
- Lutte contre les discriminations
- Amélioration des conditions de travail

Le Ministre a par ailleurs rappelé que l'Inspection du travail était pour lui une des clés de voûte du ministère et a affirmé sa détermination à poursuivre la mise en oeuvre du PMDIT et donc la création de 700 postes de contrôle d'ici 2010.

Il a réaffirmé la nécessité d'une ligne hiérarchique claire, d'une meilleure organisation et d'une programmation des contrôles dans le cadre de la modernisation.

À ce stade il a affirmé que la **fusion des services d'inspection agricole et des transports avec le régime général était actée.**

Le ministre **a alors abordé la question des agressions** dont sont victimes les agents de contrôle de l'inspection de travail. Il les a qualifié d'actes de grande gravité contre l'État. Il a indiqué qu'une réponse vigoureuse dénuée d'ambiguïté devait être apportée.

Concernant la lutte contre les fraudes, la disparition de la DILTI est entérinée. Le ministre WOERTH (Budget et Fonction Publique) sera en charge d'une structure dont le périmètre couvrira l'ensemble des domaines de la fraude, dont le travail illégal (DNLF). Les agents du ministère affectés à la DILTI seront intégrés au sein de la DGT qui reste compétente en matière de lutte contre le travail illégal.

#### **En ce qui concerne la RGPP :**

Le ministre « *a conscience des inquiétudes et du peu d'informations dispensées aux agents* » ! Il annonce que la RGPP, à terme, favorisera un « resserrement des effectifs ».

Le ministre précise que l'analyse sur le programme Travail/Emploi est en cours et que les travaux définitifs ne seront connues que dans le courant du mois de mai.

Dans cette attente, les principes directeurs suivants sont affirmés :

- le niveau régional est nettement renforcé, mais maintien d'un niveau régional **par région**.
- Le lien Travail/Emploi ne sera pas remis en cause au niveau local. Le ministre nous a affirmé qu'ils étaient indissolublement liés et imbriqués et le maintien de ce lien est essentiel.
- Le niveau territorial des sections d'inspection ne sera pas remis en cause, mais renforcé.
- En ce qui concerne **l'Administration Centrale**, il nous a indiqué que rien à ce jour n'est défini.

Il nous annonce qu'un CTPM spécifique sur la RGPP sera organisé « le moment venu ».

#### **À la fin de l'intervention du ministre, la déclaration suivante a été lue pour l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, SNUTEF, SUD, et UNSA) :**

Nos organisations syndicales vous confirment leur refus de voir les DDTEFP menacées d'être supprimées et la volonté des agents de continuer à exercer leurs missions en matière de travail, emploi et formation professionnelle au sein de notre ministère.

En effet, dans le cadre de la RGPP, l'orientation concernant les services départementaux de l'État confirmée par une note de la conférence des directeurs régionaux, indique clairement que l'échelon de droit commun de mise en œuvre des politiques serait les directions régionales. Les services départementaux (DD) pourraient être éclatés selon différents schémas organisationnels non encore fixés, mais le plus probable, serait la mise en place de schémas de regroupements autour et dans les préfetures, comme cela se fait dans le Lot. L'inspection du travail, elle, serait rattachée à l'échelon régional.

Les conséquences seraient graves pour les usagers, pour les missions, pour les agents et pour tous les services dont l'inspection du travail, notamment en termes de proximité, de lisibilité et de compétence.

Mais ces considérations n'importent pas au gouvernement, qui veut d'abord réduire les services de l'État, pour les adapter à la diminution drastique des emplois publics qu'il a programmée.

Par ailleurs, sont actuellement en consultation des textes statutaires dont le point commun est de constituer un PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi). L'un de ces textes rendrait possible, donc imposable aux agents, l'affectation de tous dans n'importe quel ministère ou établissement public. Nous refusons que nous soit imposée toute affectation hors des ministères qui poursuivent les missions pour lesquelles nous avons été recrutés.

Tous les agents sont pour le maintien des Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle dans tous les départements avec toutes les missions, les services, les personnels et les postes qui y sont attachés.

Après la scission de l'administration centrale Travail Emploi Formation, contraire à la tradition du ministère du travail depuis 1906, les projets du CMPP visent à réduire de moitié les directions d'administration centrale. La complémentarité de nos trois champs d'activité commande le maintien de services centraux au sein du ministère du travail.

Nos organisations syndicales vous demandent, Monsieur le ministre, de donner ici la garantie que les DDTEFP seront maintenues avec tous les services et tous les postes, tout comme l'ensemble des services du ministère.

Les organisations syndicales sont alors toutes intervenues.

### **Intervention du SYNTEF-CFDT**

Le SYNTEF-CFDT veut tout d'abord exprimer sa condamnation de la méthode employée par le gouvernement dans la mise en œuvre de la Révision générale des politiques publiques. En effet, l'absence totale de concertation dans le processus de décision, l'information partielle et exclusivement descendante, attestent d'une volonté de passage en force au mépris de l'intérêt des agents et, nous le pensons, du Service Public.

Nous sommes, devant vous aujourd'hui, les porte-parole d'agents désemparés, inquiets, et dans la plus totale expectative quand à leur avenir professionnel.

Les derniers éléments dont nous avons eu connaissance concernent des modifications statutaires de la Fonction publique sans précédent. Ces modifications, pour lesquelles aucune négociation n'est envisagée avec les organisations syndicales, permettraient une totale mobilité des fonctionnaires et perméabilité des corps. Est-ce là, Monsieur le Ministre, le premier Plan Social de la Fonction Publique ?

Il vous appartient aujourd'hui de répondre clairement aux inquiétudes légitimes des agents de votre ministère. Nous attendons des réponses précises aux questions suivantes :

- ◆ Quel est le schéma organisationnel le plus probable tant au niveau des services centraux que des services déconcentrés ?  
*Réponse du ministre : le renforcement des directions régionales est un choix gouvernemental pour mutualiser des missions trop éclatées. La future organisation départementale est encore en réflexion. Il nous a affirmé avoir « plaidé » contre l'intégration des missions de nos DDTEFP dans les préfectures afin de maintenir la cohérence de nos missions.*
- ◆ Soutenez-vous toujours le maintien d'un pôle Travail/Emploi au niveau départemental et sous quelle forme ?  
*Réponse du ministre : Il nous a dit vouloir maintenir la proximité et le lien Travail/Emploi au niveau départemental. Aucune précision n'a été donnée sur la forme qui sera retenue.*
- ◆ Si la séparation du champ Travail/emploi devait se confirmer, mais nous y sommes absolument opposés, l'ensemble des missions emploi serait-il maintenu ? (service de recherche d'emploi ; IAE ; services à la personne ; DOETH ; lourdeur du handicap ; PDITH ; VAE ; alternance ; MOE ; mutations économiques ; SPE ; animation territoriale ; politique de la ville ; FSE).  
*Réponse du ministre : Il n'a pas voulu répondre à cette question, dans la mesure où, nous a-t-il affirmé, elle ne se pose pas pour lui.*

- ◆ Est-il envisagé la possibilité d'un rattachement des missions, services et agents aujourd'hui gérés par la DDTEFP auprès des préfetures de département ? ou bien est-il privilégié un tel rattachement auprès des DRTEFP ?

*Réponse du ministre : Non. En tout cas ce ne serait pas son choix.*

- ◆ En ce qui concerne la fusion de toutes les inspections du travail (régime général, transport, agriculture, Drire, inspection maritime), quand et sous quelle forme allez-vous la mettre en œuvre ?

*Réponse du ministre : Cette fusion des trois inspections est actée (Drire et inspection maritime ne sont pas concernées a priori). Dans le cadre de cette fusion, l'ensemble des moyens des autres ministères seront aussi transférés. Il n'y aura pas de réduction des effectifs.*

*Le rapport de l'IGAS préconisant les modalités de la fusion vient d'être remis aux cabinets des ministres concernés. Il sera diffusé au début de la semaine prochaine et sera public.*

*Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain CTPM.*

- ◆ Par ailleurs garantissez-vous la poursuite jusqu'à son terme du PMDIT ? et donc le renforcement des services de contrôle ? Nous vous rappelons que la France reste, malgré la mise en œuvre du PMDIT, classée parmi les pays à faible densité du nombre d'inspecteurs du travail par million de travailleurs (rapport de Vogel de novembre 2007 sur la stratégie communautaire 2007-2012).

*Réponse du Ministre : Ainsi qu'il le déclarait dans son allocution de début de séance, Xavier Bertrand nous a assuré la continuité du plan jusqu'à son terme et la création des 700 postes d'agents de contrôle.*

Suite à une question complémentaire concernant le CNIT et ses missions, le Ministre a défini le Conseil National comme une instance permettant la garantie des conventions OIT et qu'elle n'empiétait pas sur les instances de droit commun. Une information régulière sur son activité sera faite dans les instances paritaires.

\*\*\*

Le SYNTEF-CFDT s'engage à publier des chroniques régulières concernant la RGPP et ses conséquences sur nos services.

Ces informations seront disponibles sur notre site :

[www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com)